



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020400

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12213
N/REF : 2/02/2025 0H28 C:003451 I:15466
V/REF : Contrat N°012213 du 19/02/2025

MME BASTIDE NICOLE

**9 AVENUE RAOUL BONNECAZE
34540 BALARUC LES BAINS**

IMMEUBLE : HABITATION
9 AVENUE RAOUL BONNECAZE
34540 BALARUC LES BAINS

Montpellier, le 27 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 9 AVENUE RAOUL BONNECAZE - MME BASTIDE 06 44324609

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme N BASTIDE

INTERVENTION RÉALISÉE LE 26/02/2025

MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN SPECIALISE EQUIPE D'UN VEHICULE
ATELIER

ENTRETIEN DE DEUX CLIMATISATIONS MONO-SPLIT :

VÉRIFICATION GÉNÉRALE DU BON FONCTIONNEMENT,
NETTOYAGE DES VENTILATEURS DES DEUX UNITÉS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES,
NETTOYAGE DES CAPOTS DES DEUX UNITÉS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES,
DÉSINFECTION ET NETTOYAGE DES ÉCHANGEURS + FILTRES UNITÉS INTÉRIEURES ET
UNITÉS EXTÉRIEURES,
NETTOYAGE, VÉRIFICATION ET DÉBOUCHAGE ÉVENTUEL DES BACS A CONDENSAT
VÉRIFICATION D'ABSENCE DE FUITE GAZ,
VÉRIFICATION ET RE-SERRAGE DES CONNEXIONS ÉLECTRIQUE,
PRISE DES TEMPÉRATURES DE FONCTIONNEMENT,
ESSAI DE FONCTIONNEMENT,
DELIVRANCE DE L'ATTESTATION D'ENTRETIEN

PÉRIODICITÉ DES VISITES :
1 VISITE ANNUELLE EN FEVRIER OU MARS (SUR RENDEZ-VOUS)

CE CONTRAT VOUS GARANTI, L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SOUS 24H EN CAS
DE PANNE SUR SIMPLE APPEL DE VOTRE PART, DURANT L'ANNEE CONTRACTUELLE

OBSERVATIONS :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020400

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 440,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 Climatiseurs Mono-Split	1/AN	220,00	220,00
TOTAL H.T.				220,00
T.V.A. a 10,00%				22,00
TOTAL T.T.C.En EURO				242,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN